

Une population en croissance mais vieillissante



5 882 habitants en 2021
+ 528 habitants entre 2010 et 2021
correspondant à un Taux de Croissance Annuel moyen de 1,1%



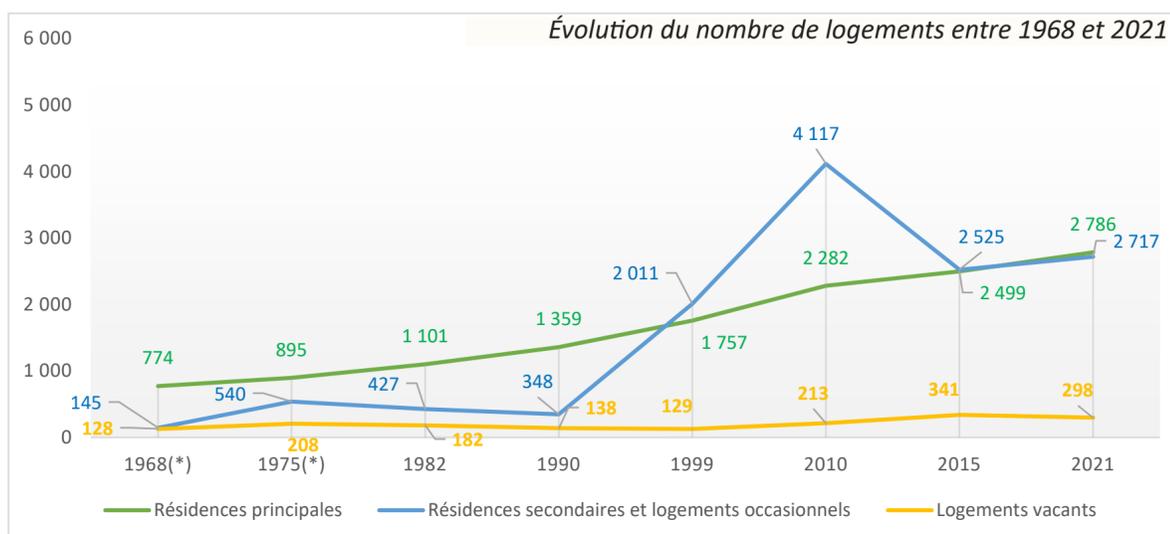
En 2021, **28,6% de la population a moins de 30 ans** malgré une très légère hausse observée des plus de 60 ans (38,4%)



Une taille des ménages de plus en plus petite mais dans la moyenne départementale (**2,08 pers. par ménages**)

Un rythme de constructions soutenu tout en poursuivant sa diversification

- Une **commune attractive**, proposant un habitat diversifié dans ses formes ;
- **Autant de résidences principales que de résidences secondaires** qui évitent un effet « ville dortoir » et qui est caractéristique d'une commune littorale ;
- Un **faible taux de logements vacants** (5,1%) ;
- Une majorité de propriétaires ;
- Un prix de l'immobilier abordable en comparaison des autres communes littorales



5 801 logements en 2021
(soit + 1904 logements entre 1999 et 2021)

- Un **parc de logements récent** (26,1% du parc date d'avant 1970) dominé par la maison individuelle (61%).

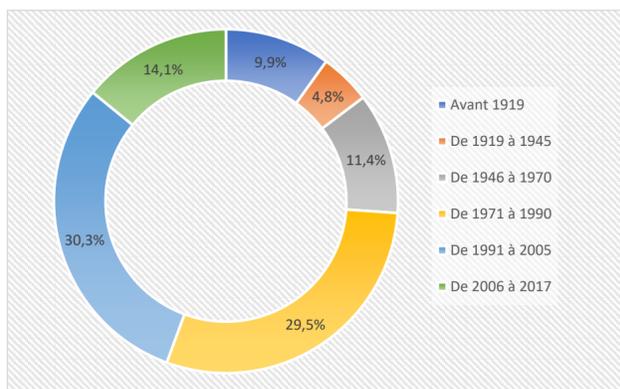


Le grand projet en cours de réalisation sur la commune : ZAC Fontlongue

4 tranches pour accueillir près de 600 logements (individuels et groupés), des équipements et espaces publics.



- Une part du parc ancien qui présente un potentiel d'amélioration, notamment en matière d'efficacité énergétique.



Quels sont les enjeux ?

Sur le volet Démographie

→ Maintenir l'attractivité de la commune en poursuivant l'amélioration des conditions de vie ;

→ Accompagner le vieillissement de la population par des équipements et logements adaptés ;

→ Proposer un développement urbain en cohérence avec la poursuite de la croissance démographique et la capacité des équipements publics.

Sur le volet Habitat

→ Maintenir et maîtriser le rythme de production de logements tout en évitant un phénomène d'emballement qui pourrait générer des dysfonctionnements en matière d'équipements (équipements scolaires, réseaux...) ;

→ Poursuivre la diversification de l'habitat, en lien avec les orientations du PLH :

- En maintenant un objectif de production de logements locatifs sociaux ;
- En développant la production de logements abordables (accession et location, y compris en habitat intermédiaire) pour les personnes à ressources modestes ou très modestes (tout en répondant aux objectifs de 25% de logements sociaux) ;
- En facilitant la requalification du parc existant (par privé, parc social) ;

privé, parc social) ;

- En prenant en compte les besoins spécifiques (vieillesse, jeunes, parcours résidentiel...).

→ Pérenniser les hébergements touristiques existants et à venir dans le respect de la Loi Littoral ;

→ Travailler conjointement au projet de PLU avec les partenaires institutionnels et communautaires ;

→ Oeuvrer pour une recomposition spatiale sur les secteurs du littoral, en prenant en compte les effets du dérèglement climatique, l'érosion du trait de côte dans le respect de la Loi Littoral ;

→ Lutter contre la cabanisation (Secteur Ouest).